



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY

5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire dûment convoqué le trente octobre deux mille vingt, s'est réuni en séance publique, au Centre de Congrès, 16 rue de la Société Française à Vierzon (18100), sous la présidence de M. François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Philippe BULTEAU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT

Commune de Massay

Chantal BERGER

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Nançay

Alain URBAIN

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT (suppléant de Stéphane ROUSSEAU)

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Nicolas SANSU, Maryvonne ROUX, Philippe FOURNIE, Jill GAUCHER, Hayate DADSI, Céline MILLERIOUX, Mélanie CHAUVET, Frédéric DUPIN, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Sabine MOREVE, Franck MICHOUX, Corinne OLLIVIER, Jean-Claude LEHELON, Solange MION, Laurent DESNOUES, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU, Pascale DESGUIN

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à Corinne OLLIVIER

Nelly ROUER-FOURNET

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Graçay

Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

pouvoir à Chantal BERGER

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Toufik DRIF

pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Thibault LHONNEUR

pouvoir à Céline MILLERIOUX

Djamila KAOUES

pouvoir à François DUMON

Yann GODARD

pouvoir à Cécile CHANGEUX

Aude BIAVA-MARTINETTO

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

ORDRE DU JOUR

- DEL20/264** ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE III – CESSIION D’UN TERRAIN A LA SOCIETE VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY – SIGNATURE D’UNE PROMESSE DE VENTE
- DEL20/265** IMMEUBLE BATI A USAGE INDUSTRIEL – 19/23 RUE DU BAS DE GRANGE A VIERZON - CESSIION A LA SOCIETE LA CHAUDRONNERIE VIERZONNAISE
- DEL20/265** ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE III – CESSIION D’UN TERRAIN A LA SOCIETE VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY – SIGNATURE D’UNE PROMESSE DE VENTE
- DEL20/266** CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE DES DEPOTS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET
- DEL20/267** CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET ET L’ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE - (AG-CNAM-CENTRE)
- DEL20/268** CAMPUS CONNECTE – OCTROI D’UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L’ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE (AG-CNAM-CENTRE)

QUESTIONS DIVERSES

DEL20/264 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE III – CESSIION D’UN TERRAIN A LA SOCIETE VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY – SIGNATURE D’UNE PROMESSE DE VENTE

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY ou à toute personne morale venant s'y substituer, d'environ 168 370 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AH n°253, AH n°254, AH n°255, AH n°290, AL n°373, sises ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE à Vierzon, moyennant le prix de 2 188 810 € HT (2 626 572 € TTC), soit 13 € HT le m²,
- d'autoriser le Président à signer la promesse de vente à intervenir et l'acte en la forme authentique de vente ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par 42 voix pour – 1 Abstention

DEL20/265 IMMEUBLE BATI A USAGE INDUSTRIEL – 19/23 RUE DU BAS DE GRANGE A VIERZON - CESSIION A LA SOCIETE LA CHAUDRONNERIE VIERZONNAISE

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Société « La Chaudronnerie Vierzonnaise » ou à toute personne morale venant s'y substituer, d'un l'immeuble bâti à usage industriel, situé 19/23 rue du Bas de Grange à Vierzon 19/23 (18100) d'une contenance d'environ 2293 m², attaché à une emprise foncière d'environ 3796 m² à prendre pour partie sur les parcelles DL n°399 et DL n°394 moyennant le prix 94 500 € net vendeur,
- d'autoriser le Président à signer la convention à venir entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société « La Chaudronnerie Vierzonnaise » ou à toute personne morale venant s'y substituer,
- d'autoriser le Président à signer l'acte en la forme authentique de vente ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (43 voix)

DEL20/266 CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE DES DEPOTS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au titre du dispositif « Campus connecté », octroyant à la Communauté de communes une subvention de 300 000 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention de financement et tous les actes subsidiaires y afférents.
- d'inscrire la recette au budget des exercices correspondants.

Vote

Approuvé à l'unanimité (43 voix)

DEL20/267 CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE - (AG-CNAM-CENTRE)

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention de reversement entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre (AG-CNAM-CENTRE), au titre du dispositif « Campus connecté », octroyant à l'Association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre une subvention de 50 000 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention de reversement et tous les actes subsidiaires y afférents.
- d'inscrire la dépense au budget des exercices correspondants.

Vote

Approuvé à l'unanimité (43 voix)

DEL20/268 CAMPUS CONNECTE – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE (AG-CNAM-CENTRE)

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer à l'Association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre, au titre du dispositif « Campus connecté », une subvention de fonctionnement de 2720 € pour l'année scolaire 2020-2021,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (43 voix)

Fait à Vierzon, le 06 novembre 2020

Le Président,



François DUMON

